

2026-01-D



République Française
Département des Ardennes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE RENWEZ

Séance du 10 mars 2026 à 18h30
Salle du Conseil
sous la présidence de Madame JACQUET Annie.

Date de la Convocation : 24/02/2026

Nombres de membres		
En exercice	Présents	Exprimés
19	11	15

Vote		
Pour	Contre	Abstentions
15	0	0

Présents : BENZONI Delphine - CLABAUT René - FLANDRE Céline - FLOQUET Jean-Marc - GRIZOU Jean-Pierre - JACQUET Annie - LORITTE Joël - MACHIN Magali - MONVOISIN Patrick - SUQUET Patrice - SZYDLOWSKI Peggy - TOUSSAINT Chantal

Absent(e)s excusé(e)s et/ou représentés : CHRISMENT Céline donne procuration à TOUSSAINT Chantale - CHIBANE Slimane donne procuration à GRIZOU Jean-Pierre - POULAIN Dominique donne procuration à FLOQUET Jean-Marc, VANHECKE Jean Luc donne procuration à LORITTE Joël.

Absent(e)s non excusé(e)s : BRUNEAUX Christian - PIMENT Christine - DE ABREU PALHARES Angeline

Secrétaire de séance : TOUSSAINT Chantal

OBJET : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025 – BUDGET COMMUNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Madame le Maire indique que le Compte Financier Unique (CFU) est un document unique, fusion entre le Compte Administratif produit par l'Ordonnateur et le Compte de Gestion produit par le Comptable Public. Il constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs et l'ordonnateur et le Comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du Compte Administratif et du Compte de Gestion.

Le Conseil Municipal est donc amené à délibérer, pour la première fois, sur ce nouveau document remplaçant le Compte Administratif et le Compte de Gestion.

Le CFU du Budget Principal de la Commune fait ressortir les résultats suivants :

	Investissement	Fonctionnement	TOTAL
Dépenses 2025	789 238.36 €	1 427 242.29 €	2 216 480.65 €
Recettes 2025	502 533.25 €	1 869 092.57 €	2 371 625.82 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	- 286 705.11 €	+ 441 850.28 €	+ 155 145.17 €
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	+ 515 182.36 €	+ 599 716.12 €	+ 1 211 529.96 €
RESULTAT DE CLOTURE 2025	+ 228 477.25 €	+ 1 041 566.40 €	+ 1 270 043.65 €
BALANCE DES RESTES A REALISER	- 727 750.00 €		- 727 750.00 €
RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE 2025	- 499 272.75 €	+ 1 041 566.40 €	+ 542 293.65 €

Toutes explications entendues,

Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

Madame le Maire s'étant retiré de la Salle,

Approuve le Compte Financier Unique 2025 du Budget Principal.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Annie JACQUET



Annie JACQUET

Annie JACQUET
2026.03.18 15:06:03 +0100
Ref:10658634-16071685-1-D
Signature numérique
la Maire

2026-02-D



République Française
Département des Ardennes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE RENWEZ

Séance du 10 mars 2026 à 18h30
Salle du Conseil
sous la présidence de Madame JACQUET Annie.

Date de la Convocation : 24/02/2026

Nombres de membres		
En exercice	Présents	Exprimés
19	12	16

Vote		
Pour	Contre	Abstentions
16	0	0

Présents : BENZONI Delphine - CLABAUT René - FLANDRE Céline - FLOQUET Jean-Marc - GRIZOU Jean-Pierre - JACQUET Annie - LORITTE Joël - MACHIN Magali - MONVOISIN Patrick - SUQUET Patrice - SZYDLOWSKI Peggy - TOUSSAINT Chantal

Absent(e)s excusé(e)s et/ou représentés : CHRISMENT Céline donne procuration à TOUSSAINT Chantale - CHIBANE Slimane donne procuration à GRIZOU Jean-Pierre - POULAIN Dominique donne procuration à FLOQUET Jean-Marc, VANHECKE Jean Luc donne procuration à LORITTE Joël.

Absent(e)s non excusé(e)s : BRUNEAUX Christian - PIMENT Christine - DE ABREU PALHARES Angeline

Secrétaire de séance : TOUSSAINT Chantal

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET COMMUNE

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2025 ce même jour,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025,

Constatant que le Compte Financier Unique fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement exercice 2024 reporté de : 599 716.12 €

- un excédent de fonctionnement exercice 2025 de : 441 850.28 €

Soit un excédent de fonctionnement de : 1 041 566.40 €

- un excédent d'investissement exercice 2024 reporté de : 515 182.36 €

- un déficit d'investissement 2025 : 286 705.11 €

Soit un excédent d'investissement de : 228 477.25 €

- Dépenses d'investissement des restes à réaliser de : 924 497.00 €

- Recettes d'investissement des restes à réaliser de : 196 747.00 €

Soit un besoin de financement : 499 272.75 €

- DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

AFFECTATION A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (1068) 499 272.75 €

AFFECTATION DU SOLDE DISPO A LA LIGNE 002 (recettes) 542 293.65 €

REPORT DE L'EXCEDENT D'INVESTISSEMENT A LA LIGNE 001 (recettes) 228 477.25 €

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Annie JACQUET

Annie JACQUET

Annie JACQUET
2026.03.18 15:06:07 +0100
Ref:10658780-16071943-1-D
Signature numérique
la Maire

2026-03-D



République Française
Département des Ardennes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE RENWEZ

Séance du 10 mars 2026 à 18h30
Salle du Conseil
sous la présidence de Madame JACQUET Annie.

Date de la Convocation : 24/02/2026

Nombres de membres		
En exercice	Présents	Exprimés
19	12	16

Présents : BENZONI Delphine - CLABAUT René - FLANDRE Céline - FLOQUET Jean-Marc - GRIZOU Jean-Pierre - JACQUET Annie - LORITTE Joël - MACHIN Magali - MONVOISIN Patrick - SUQUET Patrice - SZYDLOWSKI Peggy - TOUSSAINT Chantal

Vote		
Pour	Contre	Abstentions
16	0	0

Absent(e)s excusé(e)s et/ou représentés : CHRISMENT Céline donne procuration à TOUSSAINT Chantale - CHIBANE Slimane donne procuration à GRIZOU Jean-Pierre - POULAIN Dominique donne procuration à FLOQUET Jean-Marc, VANHECKE Jean Luc donne procuration à LORITTE Joël.

Absent(e)s non excusé(e)s : BRUNEAUX Christian - PIMENT Christine - DE ABREU PALHARES Angeline

Secrétaire de séance : TOUSSAINT Chantal

OBJET : VOTE DES TAUX 2026

Madame le Maire explique que suite à la suppression progressive de la taxe d'habitation prévue par la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020, les taux de TH ont été gelés à leur niveau de 2019 entre 2020 et 2022.

A partir de 2023, un taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale devra à nouveau être voté tous les ans.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- DECIDE de fixer les taux comme suit :
 - Taxe d'Habitation : **16,77 %**
 - Taxe Foncière sur les propriétés bâties : **54,17 %**
 - Taxe Foncière sur les Propriétés non bâties : **52,11 %**
- CHARGE Madame le Maire :
 - De Notifier cette décision aux Services Préfectoraux
 - De transmettre l'état 1259 complété aux Services compétents

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Annie JACQUET



Annie JACQUET

Annie JACQUET
2026.03.18 15:05:58 +0100
Ref:10658781-16071944-1-D
Signature numérique
la Maire

2026-04-D



République Française
Département des Ardennes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE RENWEZ

Séance du 10 mars 2026 à 18h30
Salle du Conseil
sous la présidence de Madame JACQUET Annie.

Date de la Convocation : 24/02/2026

Nombres de membres		
En exercice	Présents	Exprimés
19	13	17

Vote		
Pour	Contre	Abstentions
17	0	0

Présents : BENZONI Delphine - CLABAUT René - DE ABREU PALHARES Angeline - FLANDRE Céline - FLOQUET Jean-Marc - GRIZOU Jean-Pierre - JACQUET Annie - LORITTE Joël - MACHIN Magali - MONVOISIN Patrick - SUQUET Patrice - SZYDLOWSKI Peggy - TOUSSAINT Chantal

Absent(e)s excusé(e)s et/ou représentés : CHRISMENT Céline donne procuration à TOUSSAINT Chantale - CHIBANE Slimane donne procuration à GRIZOU Jean-Pierre - POULAIN Dominique donne procuration à FLOQUET Jean-Marc, VANHECKE Jean Luc donne procuration à LORITTE Joël.

Absent(e)s non excusé(e)s : BRUNEAUX Christian - PIMENT Christine

Secrétaire de séance: TOUSSAINT Chantal

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET COMMUNE

Le Conseil Municipal,

- Arrête et vote le Budget Primitif 2026 de la Commune présenté par Madame JACQUET Annie, Maire, budget qui s'équilibre en recettes et en dépenses.

Section Fonctionnement **2 276 344.65 €**
Section Investissement **1 466 436.63 €**

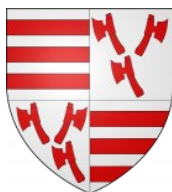
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Annie JACQUET



Annie JACQUET

Annie JACQUET
2026.03.18 15:05:59 +0100
Ref:10658952-16072210-1-D
Signature numérique
la Maire

2026-05-D



République Française
Département des Ardennes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE RENWEZ

Séance du 10 mars 2026 à 18h30
Salle du Conseil
sous la présidence de Madame JACQUET Annie.

Date de la Convocation : 24/02/2026

Nombres de membres		
En exercice	Présents	Exprimés
19	13	17

Vote		
Pour	Contre	Abstentions
17	0	0

Présents : BENZONI Delphine - CLABAUT René - DE ABREU PALHARES Angeline - FLANDRE Céline - FLOQUET Jean-Marc - GRIZOU Jean-Pierre - JACQUET Annie - LORITTE Joël - MACHIN Magali - MONVOISIN Patrick - SUQUET Patrice - SZYDLOWSKI Peggy - TOUSSAINT Chantal

Absent(e)s excusé(e)s et/ou représentés : CHRISMENT Céline donne procuration à TOUSSAINT Chantale - CHIBANE Slimane donne procuration à GRIZOU Jean-Pierre - POULAIN Dominique donne procuration à FLOQUET Jean-Marc, VANHECKE Jean Luc donne procuration à LORITTE Joël.

Absent(e)s non excusé(e)s : BRUNEAUX Christian - PIMENT Christine

Secrétaire de séance: TOUSSAINT Chantal

OBJET : PARTICIPATION DU BUDGET GENERAL AU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT (POUR LES EAUX PLUVIALES ET LE FONCTIONNEMENT)

Vu la note d'information NOR INTB 1718472 du Ministre de l'Intérieur du 18 septembre 2017 qui précise que conformément aux dispositions de l'article L.2226-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la gestion des eaux pluviales reste un service public administratif distinct du service public d'assainissement, considéré pour sa part comme un service public industriel et commercial. Le service public de gestion des eaux pluviales reste à la charge du budget général.

Afin d'équilibrer le Budget Eau et Assainissement, il est nécessaire d'effectuer une participation du Budget Général.

Après délibération, le Conseil Municipal,

- Crée une participation du budget général vers le budget annexe eau et assainissement afin de financer les dépenses relatives aux eaux pluviales et au fonctionnement.
- Fixe cette participation à hauteur des dépenses suivantes :
 - les amortissements,
 - les intérêts des emprunts,
 - la sous-traitance,
 - l'achat de fourniture non stockableCelle-ci s'élève à **151 310.40 €** au fonctionnement du budget Eau / Assainissement 2026.
- Les crédits nécessaires sont prévus au Budget de l'Exercice en cours.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Annie JACQUET

Annie JACQUET

Annie JACQUET
2026.03.18 15:06:04 +0100
Ref:10659028-16072337-1-D
Signature numérique
la Maire

2026-06-D



République Française
Département des Ardennes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE RENWEZ

Séance du 10 mars 2026 à 18h30
Salle du Conseil
sous la présidence de Madame JACQUET Annie.

Date de la Convocation : 24/02/2026

Nombres de membres		
En exercice	Présents	Exprimés
19	13	17

Présents : BENZONI Delphine - CLABAUT René - DE ABREU PALHARES Angeline - FLANDRE Céline - FLOQUET Jean-Marc - GRIZOU Jean-Pierre - JACQUET Annie - LORITTE Joël - MACHIN Magali - MONVOISIN Patrick - SUQUET Patrice - SZYDLOWSKI Peggy - TOUSSAINT Chantal

Vote		
Pour	Contre	Abstentions
17	0	0

Absent(e)s excusé(e)s et/ou représentés : CHRISMENT Céline donne procuration à TOUSSAINT Chantale - CHIBANE Slimane donne procuration à GRIZOU Jean-Pierre - POULAIN Dominique donne procuration à FLOQUET Jean-Marc, VANHECKE Jean Luc donne procuration à LORITTE Joël.

Absent(e)s non excusé(e)s : BRUNEAUX Christian - PIMENT Christine

Secrétaire de séance : TOUSSAINT Chantal

OBJET : PARTICIPATION DU BUDGET GENERAL AU BUDGET C.C.A.S

Afin de d'équilibrer le Budget CCAS, il est nécessaire d'effectuer une participation du Budget Général.
Après délibération, le Conseil Municipal,

- **Crée** une participation du budget général vers le budget C.C.A.S. afin de financer les dépenses relatives au fonctionnement du C.C.A.S.
- **Fixe** cette participation à hauteur de **9 515.00 €** au titre du budget 2026.
- Les crédits nécessaires sont prévus au Budget de l'Exercice en cours.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Annie JACQUET

Annie JACQUET

Annie JACQUET
2026.03.18 15:05:58 +0100
Ref:10659063-16072399-1-D
Signature numérique
la Maire

2026-07-D



République Française
Département des Ardennes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE RENWEZ

Séance du 10 mars 2026 à 18h30
Salle du Conseil
sous la présidence de Madame JACQUET Annie.

Date de la Convocation : 24/02/2026

Nombres de membres		
En exercice	Présents	Exprimés
19	13	17

Vote		
Pour	Contre	Abstentions
17	0	0

Présents : BENZONI Delphine - CLABAUT René - DE ABREU PALHARES Angeline - FLANDRE Céline - FLOQUET Jean-Marc - GRIZOU Jean-Pierre - JACQUET Annie - LORITTE Joël - MACHIN Magali - MONVOISIN Patrick - SUQUET Patrice - SZYDLOWSKI Peggy - TOUSSAINT Chantal

Absent(e)s excusé(e)s et/ou représentés : CHRISMENT Céline donne procuration à TOUSSAINT Chantale - CHIBANE Slimane donne procuration à GRIZOU Jean-Pierre - POULAIN Dominique donne procuration à FLOQUET Jean-Marc, VANHECKE Jean Luc donne procuration à LORITTE Joël.

Absent(e)s non excusé(e)s : BRUNEAUX Christian - PIMENT Christine

Secrétaire de séance: TOUSSAINT Chantal

OBJET : COMPTE 204 – SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES

Dans le cadre de travaux réalisés par la FDEA sur notre Commune, une participation nous est demandée. Il s'avère que ces dépenses sont à comptabiliser au **compte 204182 – Subventions aux Organismes Publics divers. Bâtiments et Installations.**

Il convient donc de délibérer sur ces dépenses et ce afin d'accorder ces subventions d'équipements à la FDEA.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'ACCORDER à la Fédération Départementale d'Energies des Ardennes – FDEA les subventions d'équipements suivantes :
 - Travaux pour dissimulation des réseaux de communications électroniques (Télécom) Tranche 2 (Partie Basse) – Route de la Boutillette pour un montant de **85 571.63 €**.
 - Travaux Extension de distribution public d'électricité - Tranche 2 (Partie Basse) – Route de la Boutillette pour un montant de **64 347.00 € HT**.
- Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de l'exercice en cours.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Annie JACQUET



Annie JACQUET

Annie JACQUET
2026.03.18 15:06:02 +0100
Ref:10659097-16072496-1-D
Signature numérique
la Maire

2026-08-D



République Française
Département des Ardennes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE RENWEZ

Séance du 10 mars 2026 à 18h30
Salle du Conseil
sous la présidence de Madame JACQUET Annie.

Date de la Convocation : 24/02/2026

Nombres de membres		
En exercice	Présents	Exprimés
19	13	17

Présents : BENZONI Delphine - CLABAUT René - DE ABREU PALHARES Angeline - FLANDRE Céline - FLOQUET Jean-Marc - GRIZOU Jean-Pierre - JACQUET Annie - LORITTE Joël - MACHIN Magali - MONVOISIN Patrick - SUQUET Patrice - SZYDLOWSKI Peggy - TOUSSAINT Chantal

Vote		
Pour	Contre	Abstentions
17	0	0

Absent(e)s excusé(e)s et/ou représentés : CHRISMENT Céline donne procuration à TOUSSAINT Chantale - CHIBANE Slimane donne procuration à GRIZOU Jean-Pierre - POULAIN Dominique donne procuration à FLOQUET Jean-Marc, VANHECKE Jean Luc donne procuration à LORITTE Joël.

Absent(e)s non excusé(e)s : BRUNEAUX Christian - PIMENT Christine

Secrétaire de séance: TOUSSAINT Chantal

OBJET : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025 – BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Madame le Maire indique que le Compte Financier Unique (CFU) est un document unique, fusion entre le Compte Administratif produit par l'Ordonnateur et le Compte de Gestion produit par le Comptable Public. Il constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs et l'ordonnateur et le Comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du Compte Administratif et du Compte de Gestion.

Le Conseil Municipal est donc amené à délibérer, pour la première fois, sur ce nouveau document remplaçant le Compte Administratif et le Compte de Gestion.

Le CFU du Budget Eau et Assainissement fait ressortir les résultats suivants :

	Investissement	Exploitation	TOTAL
Dépenses 2025	304 753.60 €	546 782.62 €	851 536.22 €
Recettes 2025	176 772.44 €	582 696.80 €	759 469.24 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	- 127 981.16 €	+ 35 914.18 €	- 92 066.98 €
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	- 10 037.99 €	+ 1 673.96 €	- 8 364.03 €
RESULTAT DE CLOTURE 2025	- 138 019.15 €	+ 37 588.14 €	- 100 431.01 €
BALANCE DES RESTES A REALISER			
RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE 2025	- 138 019.15 €	+ 37 588.14 €	- 100 431.01 €

Toutes explications entendues,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Madame le Maire s'étant retiré de la Salle,

Approuve le Compte Financier Unique 2025 du Budget Eau et Assainissement.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Annie JACQUET



Annie JACQUET

Annie JACQUET
2026.03.18 15:06:01 +0100
Ref:10659171-16072662-1-D
Signature numérique
la Maire

2026-09-D



République Française
Département des Ardennes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE RENWEZ

Séance du 10 mars 2026 à 18h30
Salle du Conseil
sous la présidence de Madame JACQUET Annie.

Date de la Convocation : 24/02/2026

Nombres de membres		
En exercice	Présents	Exprimés
19	13	17

Vote		
Pour	Contre	Abstentions
17	0	0

Présents : BENZONI Delphine - CLABAUT René - DE ABREU PALHARES Angeline - FLANDRE Céline - FLOQUET Jean-Marc - GRIZOU Jean-Pierre - JACQUET Annie - LORITTE Joël - MACHIN Magali - MONVOISIN Patrick - SUQUET Patrice - SZYDLOWSKI Peggy - TOUSSAINT Chantal

Absent(e)s excusé(e)s et/ou représentés : CHRISMENT Céline donne procuration à TOUSSAINT Chantale - CHIBANE Slimane donne procuration à GRIZOU Jean-Pierre - POULAIN Dominique donne procuration à FLOQUET Jean-Marc, VANHECKE Jean Luc donne procuration à LORITTE Joël.

Absent(e)s non excusé(e)s : BRUNEAUX Christian - PIMENT Christine

Secrétaire de séance : TOUSSAINT Chantal

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2025 ce même jour,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025,

Constatant que le Financier Unique fait apparaître :

- un excédent d'exploitation exercice 2024 reporté de : 1 673.96 €

- un excédent d'exploitation exercice 2025 de : 35 914.18 €

Soit un excédent d'exploitation de : 37 588.14 €

- un déficit d'investissement exercice 2024 reporté de : 10 037.99 €

- un déficit d'investissement 2025 de : 127 981.16 €

Soit un déficit d'investissement de : 138 019.15 €

- DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

AFFECTATION A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (1068)..... 37 588.14 €

REPORT DU DEFICIT D'INVESTISSEMENT A LA LIGNE 001 (Dépenses) 138 019.15 €

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Annie JACQUET



Annie JACQUET

Annie JACQUET
2026.03.18 15:06:05 +0100
Ref:10659214-16072743-1-D
Signature numérique
la Maire

2026-10-D



République Française
Département des Ardennes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE RENWEZ

Séance du 10 mars 2026 à 18h30
Salle du Conseil
sous la présidence de Madame JACQUET Annie.

Date de la Convocation : 24/02/2026

Nombres de membres		
En exercice	Présents	Exprimés
19	13	17

Présents : BENZONI Delphine - CLABAUT René - DE ABREU PALHARES Angeline - FLANDRE Céline - FLOQUET Jean-Marc - GRIZOU Jean-Pierre - JACQUET Annie - LORITTE Joël - MACHIN Magali - MONVOISIN Patrick - SUQUET Patrice - SZYDLOWSKI Peggy - TOUSSAINT Chantal

Vote		
Pour	Contre	Abstentions
17	0	0

Absent(e)s excusé(e)s et/ou représentés : CHRISMENT Céline donne procuration à TOUSSAINT Chantale - CHIBANE Slimane donne procuration à GRIZOU Jean-Pierre - POULAIN Dominique donne procuration à FLOQUET Jean-Marc, VANHECKE Jean Luc donne procuration à LORITTE Joël.

Absent(e)s non excusé(e)s : BRUNEAUX Christian - PIMENT Christine

Secrétaire de séance: TOUSSAINT Chantal

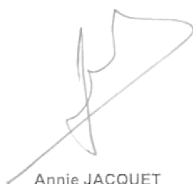
OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal,

- Arrête et vote le Budget Primitif 2026 du service Eau et Assainissement présenté par Madame JACQUET Annie, Maire, budget qui s'équilibre en recettes et en dépenses.

Section Exploitation **612 459.78 €**
Section Investissement **378 616.43 €**

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Annie JACQUET



Annie JACQUET

Annie JACQUET
2026.03.18 15:06:06 +0100
Ref:10659278-16072844-1-D
Signature numérique
la Maire

2026-11-D



République Française
Département des Ardennes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE RENWEZ

Séance du 10 mars 2026 à 18h30
Salle du Conseil
sous la présidence de Madame JACQUET Annie.

Date de la Convocation : 24/02/2026

Nombres de membres		
En exercice	Présents	Exprimés
19	13	17

Vote		
Pour	Contre	Abstentions
15	0	2

Présents : BENZONI Delphine - CLABAUT René - DE ABREU PALHARES Angeline - FLANDRE Céline - FLOQUET Jean-Marc - GRIZOU Jean-Pierre - JACQUET Annie - LORITTE Joël - MACHIN Magali - MONVOISIN Patrick - SUQUET Patrice - SZYDLOWSKI Peggy - TOUSSAINT Chantal

Absent(e)s excusé(e)s et/ou représentés : CHRISMENT Céline donne procuration à TOUSSAINT Chantale - CHIBANE Slimane donne procuration à GRIZOU Jean-Pierre - POULAIN Dominique donne procuration à FLOQUET Jean-Marc, VANHECKE Jean Luc donne procuration à LORITTE Joël.

Absent(e)s non excusé(e)s : BRUNEAUX Christian - PIMENT Christine

Secrétaire de séance : TOUSSAINT Chantal

OBJET : MARCHÉ DE TRAVAUX « RENOVATION HOTEL DES VOYAGEURS » – LOT N°4 – MENUISERIES EXTERIEURES – AVENANT N°2

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Marchés Publics,

VU la Délibération du Conseil Municipal n°2025-39-D du 3 Septembre 2025 attribuant le Marché comprenant 9 Lots et concernant le Réaménagement d'un Bar – Restaurant pour un montant total de 555 028.10 € HT.

Des travaux supplémentaires concernant le Lot n°4 – Menuiseries Extérieures sont nécessaires. En effet, à l'avancement des travaux, il a été constaté un manque dans le dossier de consultation de l'Entreprise permettant de répondre aux prescriptions de l'ABF pour la déclaration préalable. Afin de répondre à ces besoins nécessaires et afin d'assurer une réalisation des travaux en accord avec les autorisations d'urbanismes délivrées, il a été demandé par le pouvoir adjudicateur l'ajout de petits bois sur les profils des menuiseries de la façade afin d'obtenir un effet « profil mouluré » en façade côté rue sur les menuiseries. Ces dispositions modificatives, non prévues au marché initial, sont donc indispensables et nécessaires à l'achèvement de l'ouvrage.

Un avenant détaillé comme suit vous est proposé :

- Montant initial du Lot n°4 – Menuiseries extérieures : **111 845.00 € HT soit 134 214.00 € TTC**
- Avenant n°1 : **993 € HT soit 1 191.60 € TTC**
- Montant de l'Avenant n°2 : **8 200.00 € HT soit 9 840.00 € TTC**

- % d'écart introduit par l'Avenant n°2 : **+ 7.27 %**
- % d'écart introduit par l'ensemble des Avenants : **+ 8.22 %**

- Nouveau Montant du Lot n°4 – Menuiseries Extérieures (+ Avenant n°1) après avenant n°2 :
121 038.00 € HT soit 145 245.60 € TTC

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide,

- D'AUTORISER Madame le Maire à signer l'Avenant n°2 annexé à la présente dans le cadre des Travaux de Réaménagement d'un Bar-Restaurant – Lot n°4 : Menuiseries Extérieures d'un montant de **8 200.00 € HT** détaillé comme suit :
 - Montant initial du Lot n°4 – Menuiseries extérieures : **111 845.00 € HT soit 134 214.00 € TTC**
 - Avenant n°1 : **993 € HT soit 1 191.60 € TTC**
 - Montant de l'Avenant n°2 : **8 200.00 € HT soit 9 840.00 € TTC**
 - Nouveau Montant du Lot n°4 – Menuiseries Extérieures (+ Avenant n°1) après avenant n°2 :
121 038.00 € HT soit 145 245.60 € TTC

Avec la Société FRECHIN – Zone de l'Etoile – **08300 RETHEL.**

- Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Annie JACQUET



Annie JACQUET

Annie JACQUET
2026.03.18 15:05:57 +0100
Ref:10659371-16072990-1-D
Signature numérique
la Maire

2026-12-D



République Française
Département des Ardennes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE RENWEZ

Séance du 10 mars 2026 à 18h30
Salle du Conseil
sous la présidence de Madame JACQUET Annie.

Date de la Convocation : 24/02/2026

Nombres de membres		
En exercice	Présents	Exprimés
19	13	17

Vote		
Pour	Contre	Abstentions
17	0	0

Présents : BENZONI Delphine - CLABAUT René - DE ABREU PALHARES Angeline - FLANDRE Céline - FLOQUET Jean-Marc - GRIZOU Jean-Pierre - JACQUET Annie - LORITTE Joël - MACHIN Magali - MONVOISIN Patrick - SUQUET Patrice - SZYDLOWSKI Peggy - TOUSSAINT Chantal

Absent(e)s excusé(e)s et/ou représentés : CHRISMENT Céline donne procuration à TOUSSAINT Chantale - CHIBANE Slimane donne procuration à GRIZOU Jean-Pierre - POULAIN Dominique donne procuration à FLOQUET Jean-Marc, VANHECKE Jean Luc donne procuration à LORITTE Joël.

Absent(e)s non excusé(e)s : BRUNEAUX Christian - PIMENT Christine

Secrétaire de séance: TOUSSAINT Chantal


OBJET : TARIFS MUSEE DE LA FORET - MODIFICATIONS

Suite à la Délibération n°2020-21-D en date du 19 Février 2020 fixant les tarifs relatifs aux ventes réalisées par le Musée de la Forêt,
Suite à la Délibération n°2021-27-D en date du 18 Mars 2021 modifiant les tarifs relatifs aux ventes réalisées par le Musée de la Forêt,
Suite à la Délibération n°2022-38-D en date du 15 Juin 2022 modifiant les tarifs relatifs aux ventes réalisées par le Musée de la Forêt,
Suite à la Délibération n°2023-04-D en date du 8 Février 2023 modifiant les tarifs relatifs aux ventes réalisées par le Musée de la Forêt,
Suite à la Délibération n°2024-19-D en date du 10 Avril 2024 modifiant les tarifs relatifs aux ventes réalisées par le Musée de la Forêt,
Suite à la Délibération n°2025-11-D en date du 26 mars 2025 modifiant les tarifs relatifs aux ventes réalisées par le Musée de la Forêt,
Suite à la mise à jour des tarifs (suppression de certains articles et augmentation des prix),

Après délibération, le Conseil Municipal :

FIXE les tarifs du Musée de la Forêt comme indiqués dans l'annexe jointe.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Annie JACQUET



Annie JACQUET

Annie JACQUET
2026.03.18 15:06:06 +0100
Ref:10659465-16073151-1-D
Signature numérique
la Maire

2026-13-D



République Française
Département des Ardennes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE RENWEZ

Séance du 10 mars 2026 à 18h30
Salle du Conseil
sous la présidence de Madame JACQUET Annie.

Date de la Convocation : 24/02/2026

Nombres de membres		
En exercice	Présents	Exprimés
19	13	17

Vote		
Pour	Contre	Abstentions
17	0	0

Présents : BENZONI Delphine - CLABAUT René - DE ABREU PALHARES Angeline - FLANDRE Céline - FLOQUET Jean-Marc - GRIZOU Jean-Pierre - JACQUET Annie - LORITTE Joël - MACHIN Magali - MONVOISIN Patrick - SUQUET Patrice - SZYDLOWSKI Peggy - TOUSSAINT Chantal

Absent(e)s excusé(e)s et/ou représentés : CHRISMENT Céline donne procuration à TOUSSAINT Chantale - CHIBANE Slimane donne procuration à GRIZOU Jean-Pierre - POULAIN Dominique donne procuration à FLOQUET Jean-Marc, VANHECKE Jean Luc donne procuration à LORITTE Joël.

Absent(e)s non excusé(e)s : BRUNEAUX Christian - PIMENT Christine

Secrétaire de séance : TOUSSAINT Chantal

OBJET : DEMANDE DE CONCESSION DE CIMETIERE – PERSONNES EXTERIEURES

Considérant la délibération du Conseil Municipal du 09/05/2003 concernant les demandes de concessions de cimetière par des personnes non domiciliées à RENWEZ,

Considérant la demande de concession M. Yvan MARY, domiciliés 4 Place de Mont, à SAINT-MARCEAU pour lui-même et son épouse Mme MARY Michèle née LEDUC.

Le Conseil Municipal accepte,

Cette demande étant donné qu'une partie de la famille de M. MARY Yvan est enterrée à RENWEZ.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Annie JACQUET

Annie JACQUET

Annie JACQUET
2026.03.18 15:06:00 +0100
Ref:10659535-16073265-1-D
Signature numérique
la Maire